



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

Concentré M-RP ArmaKleen

**Code du produit**

6342

Code de formule 42000134

**Synonymes**

Non disponible.

**Usage du produit**

Inhibiteur de corrosion métallique aqueux alcalin. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

À usage professionnel seulement.

**FABRICANT**

Church & Dwight  
The ArmaKleen<sup>MC</sup> Company  
469 North Harrison Street  
Princeton, NJ 08543, USA  
Téléphone : (800) 332-5424  
[www.churchdwight.com](http://www.churchdwight.com)

**FOURNISSEUR (aux États-Unis)**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
42 Longwater Drive  
Norwell, MA 02061-9149, USA  
Téléphone : 1-800-669-5740  
[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

**FOURNISSEUR (au Canada)**

Safety-Kleen Canada Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2  
Téléphone : 1-800-669-5740

**Numéro de téléphone d'urgence**

Médicale : 1-888-234-1828 Chimique : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

**Date de la version**

25 février 2020

**Remplace la version du**

6 mars 2017

**Date de la version originale**

31 janvier 1997

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) du Canada et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 des États-Unis.

Toxicité aiguë, Ingestion, Catégorie 4

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeur, Catégorie 2

Corrosion/Irritation de la peau, Catégorie 1A

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 1 (appareil respiratoire)

Toxicité pour certains organes cibles, Expositions répétées, Catégorie 2

Dangers pour la santé non classés ailleurs, Catégorie 1

# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

## Éléments du SGH sur les étiquettes

### Symboles



### Mention(s) de danger

Danger

### Mention d'avertissement

Nocif par ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Risque présumé d'effets graves pour des organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

### Conseil(s) de prudence

#### Prévention

Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

#### Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée ou d'exanthème : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 4,4°C (40°F).

#### Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

#### Autres dangers

Le contact avec la matière chaude peut provoquer de graves brûlures thermiques.

#### Énoncé(s) sur la toxicité aiguë inconnue

Ingestion 70,5 % du mélange est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue.

Inhalation 95 % du mélange est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue.

# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

## Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	60-67
584-08-7	Carbonate de potassium	11-13
1312-76-1	Silicate de potassium	2,8-3,1
29385-43-1	Tolyetriazole	1,9-2,1
1310-58-3	Hydroxyde de potassium	3,0-3,3
23783-26-8	Acide hydroxyphosphonoacétique	0,5-1,5

## Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée ou d'exanthème : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ce produit peut être chauffé pendant son utilisation. Le contact avec le produit chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques.

### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ce produit peut être chauffé pendant son utilisation. Le contact avec le produit chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Nocif par ingestion. Provoque des brûlures cutanées, des brûlures oculaires. Provoque de graves lésions des voies respiratoires. Peut provoquer des réactions allergiques cutanées. Peut irriter le tube digestif.

#### Retardés

Risque présumé d'effets graves pour des organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien.

**Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE****Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des agents d'extinction qui conviennent pour circonscrire l'incendie.

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression. Éviter d'utiliser un jet d'eau direct.

**Dangers spéciaux posés par le produit chimique**

La matière chauffée peut provoquer des brûlures thermiques.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone, oxydes de potassium, oxydes de phosphore.

**Conseils pour les pompiers**

Les récipients exposés à la chaleur peuvent éclater ou exploser.

**Mesures à prendre en cas d'incendie**

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Maintenir les contenants de stockage froids avec de l'eau pulvérisée. Les récipients chauffés peuvent éclater. Les récipients « vides » peuvent contenir des résidus du produit et être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques ni aux décharges d'électricité statique.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

**Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil antiétincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

**Précautions pour l'environnement**

Empêcher la matière de pénétrer dans les drains et les égouts.

**Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE****Précautions relatives à la sécurité de manutention**

Tenir à l'écart des étincelles et des flammes. Ne pas respirer la vapeur ni le brouillard. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Bien se laver après toute manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer en utilisant ce produit. La matière chauffée peut provoquer des brûlures thermiques.

**Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 4,4°C (40°F). Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les récipients dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder au

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

laiton, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux.

### Matières incompatibles

Acides, agents réducteurs, oxydants.

## Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

Hydroxyde de potassium	1310-58-3
Canada	Plafond de 2 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Plafond de 2 mg/m <sup>3</sup>

### ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

### Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

#### Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

#### Protection de la peau / Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants imperméables au produit ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète ou d'autres vêtements adéquats de protection résistants aux produits chimiques. Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants.

#### Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

<b>Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>
--

<b>Apparence</b>	Liquide brun pâle, clair à légèrement trouble	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Légère	<b>Couleur</b>	Brun pâle, clair à légèrement trouble
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	11,8
<b>Point de fusion</b>	0°C (32°F)	<b>Point d'ébullition</b>	100°C (212°F)
<b>Intervalle des points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	Non disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Pression de vapeur</b>	17,5 mm Hg à 20°C
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau=1)</b>	1
<b>Solubilité dans l'eau</b>	(Complète)	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible
<b>Solubilité (Autre)</b>	Non disponible	<b>Masse volumique</b>	Non disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Non disponible		
<b>Composés organiques volatils (Tel que réglementé)</b>	0 % en masse ; 0 lb/gallon US ; 0 g/L ; conformément au 40 CFR Partie 51.100(s) Pression de vapeur du produit à 20°C = 17,5 mm Hg Le produit peut ou non être considéré comme étant photochimiquement réactif. Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.		

<b>Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
---

### Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut réagir en cas de contact avec des acides forts.

### Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

### Risque de réactions dangereuses

La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales. Ne réagit pas avec l'eau.

### Conditions à éviter

Éviter les étincelles ou les flammes, la lumière solaire directe, l'humidité.

# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

## Matières incompatibles

Acides, agents réducteurs, oxydants.

## Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes de potassium, oxydes de phosphore. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

## Produits de décomposition thermique

Oxydes de carbone, oxydes de potassium, oxydes de phosphore.

## Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Respiratoire

Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

#### Cutanée

Provoque des brûlures. Peut provoquer des réactions allergiques cutanées. Le contact avec la matière chaude peut provoquer de graves brûlures thermiques

#### Oculaire

Provoque des brûlures oculaires.

#### Ingestion

Nocif par ingestion. Peut irriter le tube digestif.

### Toxicité aiguë et chronique

#### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

##### Carbonate de potassium (584-08-7)

Oral DL50 Rat 1870 mg/kg

##### Silicate de potassium (1312-76-1)

Oral DL50 Rat 5700 mg/kg

##### Tolyetriazole (29385-43-1)

Oral DL50 Rat 675 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin > 4000 mg/kg (dans l'eau ; aucun décès ne s'est produit) ;

Inhalation CL50 Rat > 1,73 mg/L 1 h (aucun décès ne s'est produit)

##### Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Oral DL50 Rat 284 mg/kg

### Données sur la toxicité du produit

#### Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000 mg/kg
Inhalation, Vapeur	0,865 mg/L
Orale	885,127 mg/kg

#### Effets immédiats

Nocif par ingestion. Provoque des brûlures, des brûlures oculaires, des brûlures cutanées. Provoque de graves lésions des voies respiratoires. Peut provoquer des réactions allergiques cutanées. Peut irriter le tube digestif.

#### Effets retardés

Risque présumé d'effets graves pour des organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Données sur l'irritation/la corrosivité

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des voies respiratoires.

### Sensibilisation respiratoire

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

### Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

### Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit. Des données expérimentales semblent indiquer que ce produit ne cause pas de mutagenèse.

### Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune donnée.

### Toxicité pour la reproduction

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Aucun organe cible n'est identifié.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour des organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration

D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés.

### Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) et/ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

## Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

Carbonate de potassium	584-08-7
Invertébrés :	CL50 48 h Ceriodaphnia dubia 630 mg/L EPA
Silicate de potassium	1312-76-1
Poissons :	CL50 96 h Lepomis macrochirus 301 – 478 mg/L ; CL50 96 h Brachydanio rerio 3185 mg/L [semi-statique]

### Toxicité pour les invertébrés

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

### Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

### Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

**Méthodes d'élimination**

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire.

Contactez Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

### Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Information du DOT américain :** Non réglementé aux fins du transport.

**Information de l'IATA :** Non réglementé aux fins du transport.

**Information sur le TMD canadien :** Non réglementé aux fins du transport.

### Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Règlements canadiens**

**LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire**

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

**Substances appauvrissant la couche d'ozone**

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

**Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols**

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

**Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau**

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

**Réglementation fédérale des États-Unis**

Cette matière contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants tenus d'être identifiés en vertu de l'article 302 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou nécessitant un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

<b>Hydroxyde de potassium</b>	<b>1310-58-3</b>
CERCLA :	QD (quantité à déclarer) finale de 1000 lb ; QD finale de 454 kg

**Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration**

**Dangers aigus pour la santé :** Oui **Dangers chroniques pour la santé :** Oui **Incendie :** Non **Pression :** Non

**Réactivité :** Non

**Analyse des composants – Inventaire**

**Carbonate de potassium (584-08-7)**

É-U	CAN	AU	CN	EU	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

### Silicate de potassium (1312-76-1)

É-U	CAN	AU	CN	EU	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA			MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)
Non			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### Tolyletriazole (29385-43-1)

É-U	CAN	AU	CN	EU	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA			MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)
Non			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

É-U	CAN	AU	CN	EU	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA			MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)
Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### Acide hydroxyphosphonoacétique (23783-26-8)

É-U	CAN	AU	CN	EU	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Non	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA			MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)
Non			Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 3 Incendie : 0 Instabilité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

#### Résumé des changements

Examen et mise à jour réglementaires.

#### Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Concentré M-RP ArmaKleen**

ID FDS : 82843 FR

*Liability Act* (États-Unis) ; CE – Commission européenne (*EC - European Commission*) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - *Code of Federal Regulations* (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - *European Union* (UE – Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (*IARC - International Agency for Research on Cancer*) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (*BOD - Biochemical Oxygen Demand*) ; DFG - *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (Allemagne) ; DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50 (*DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50*) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSD - *Dangerous Substance Directive* (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; LIS - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - *European Commission* (CE – Commission européenne) ; EEC - *European Economic Community* (anciennement), aujourd'hui : EU – *European Union*, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - *European Inventory* (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances* (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - *Japan Existing and New Chemical Substance Inventory* (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U – États-Unis (*US – United States*) ; EU - *European Union* (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; ICAO - *International Civil Aviation Organization* (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; ISHL - *Japan Industrial Safety and Health Law* (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; IUCLID - *International Uniform Chemical Information Database* (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; KECI - *Korea Existing Chemicals Inventory* (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; KECL - *Korea Existing Chemicals List* (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Koe - coefficient de partage octanol-eau (*Kow - Octanol/water partition coefficient*) ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; KR - *Korea* (Corée) ; DL50/CL50 - *Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50* (DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50) ; KR REACH CCA – *Korea Registration and Evaluation of Chemical Substances Chemical Control Act* (Enregistrement et évaluation des substances chimiques de la Corée – Loi sur le contrôle des produits chimiques) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients (Canada) (IDL - *Ingredient Disclosure List*) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (*NLIS – Non-Domestic Substance List*) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (*LEL - Lower Explosive Limit*) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (*LIS Domestic Substances List*) ; LLV - *Level Limit Value* ; LOLI - *List Of Lists™* (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX – Mexique ; NLIS – *Non-Domestic Substance List* (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; NZ – Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (*ICAO - International Civil Aviation Organization*) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (PEL – Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; REACH - *Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals* (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; RID - *European Rail Transport* (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (*CPR - Controlled Products Regulations*) ; RTECS - *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (*WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System*) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - *Short-term Exposure Value* (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA – *Korea Toxic Chemicals Control Act* (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TH-TECI – Thailand – *FDA Existing Chemicals Inventory* (TECI) (Thaïlande – Inventaire des produits chimiques existants, FDA) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (*TDG - Transportation of Dangerous Goods*) ; TLV - *Threshold Limit Value* (TLV ou VLE – Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (*TWAEV - time-weighted average exposure value*) ; TPQ – *Threshold Planning Quantity* (quantité seuil prévue) ; TQ - *Threshold Quantity* (quantité seuil) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TW – Taiwan ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; TWAEV - *time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (*EU - European Union*) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United*

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : Concentré M-RP ArmaKleen

ID FDS : 82843 FR

*Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; *US - United States* (É-U – États-Unis) ; VLE – Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique) ; *VN NCI (Projet) - Vietnam National Chemicals Inventory* (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet) ; *WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

### Autres informations

#### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, ArmaKleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.